

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada: \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.



Manuscripts, communications et abonnements doivent être adressés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Sainte-Anne, Québec.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

*Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.*

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

*« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.*

*« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.*

*« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »*

---

**Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.**

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

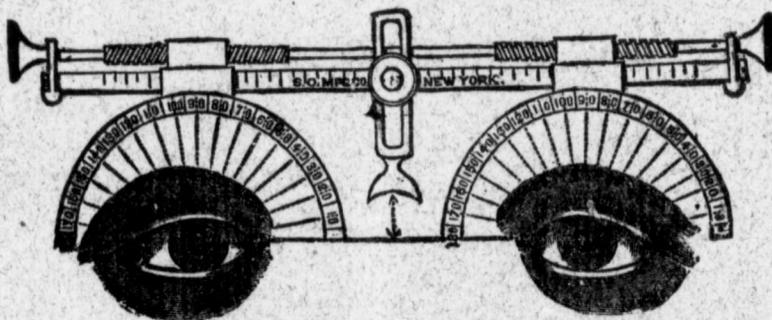
Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.



**J.-E. GAGNON,** OPTICIEN  
SPÉCIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Soul Fabricant de Verres à Lunette à Québec  
Comparez nos verres et le fini de notre travail

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

de 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

## CIERGES ET VINS DE MESSE

### MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**BILLETS** POUR TOUTES  
LES LIGNES  
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

F.-S. STOCKING, 32, St-Louis  
QUÉBEC.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,  
CANADA.

LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître : demandez-la.

**HECTOR-L. DERY,** 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

NOTE:—Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végé-  
tariens et des abstinents.

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**

**ARCHITECTE**

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

**LORENZO AUGER**

**ARCHITECTE**

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin ✻ 1, Rue St-Jean  
QUÉBEC. LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

**ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR**

DIPLÔMÉ : "A. A. F. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT, DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS**

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Ouvrage  
— Vicilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUÉBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

— ANGLE DES RUES —

St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUÉBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes, or et argent Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# AUX DEUX EXPOSITIONS DE LA CALIFORNIE

VOYAGE:  
55 Jours  
\$575.00

Visitant New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle-Orléans, San-Antonio et El Paso, Texas, Globe et Phoenix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa-Cruz et les Arbres Géants, San-José, et San-Francisco, Cal., Salt-Lake City, pays des Mormons, Colorado-Springs et Denver, Col., Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagon-lits "Pullman", hôtels, repas, tournées "sight-seeing", entrées aux expositions, pourboires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

## GROUPE LIMITÉ

Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. HONE ou de M. F.-D. BARIL, notre premier assistant.

**RETENEZ VOS PLACES MAINTENANT.**

Programme envoyé sur demande.

## HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUEBEC.

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE  
QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 545. — *Les Quarante-Heures*, 545.

**Partie officielle** : Nominations ecclésiastiques, 546 ; Apostolat de la prière, 546.  
**Partie non officielle** : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le péché véniel, 547. —  
CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 550. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 551 ;  
France, 552 ; Angleterre, 554 ; Allemagne, 555. — VARIÉTÉS : Un chapitre,  
555 ; LES LIVRES, 556.

**Bulletin social** : DOCTRINE : Le théâtre, 557. FAITS ET ŒUVRES : « Un document pour les aveugles », 558.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 2 mai.** — IV ap. Pâques. Du dim.  
**Lundi, 3.** — INVENTION DE LA STE-CROIX, *dbl. 2 cl.*  
**Mardi, 4.** — STE MONIQUE, veuve.  
**Mercredi, 5.** — S. PIE V, pape et confesseur.  
**Jeu-di, 6.** — S. JEAN DEVANT LA PORTE LATINE, *dbl. maj.*  
**Vendredi, 7.** — S. STANISLAS, év. et martyr.  
**Samedi, 8.** — APPARITION DE S. MICHEL ARCHANGE, *dbl. maj.*  
**Dimanche, 9.** — V ap. Pâques. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

2 mai, Noviciat des SS. de St-Joseph. — 4, Ste-Sophie. — 5, Ste-Sabine. —  
7, St-David. — 8, Couvent de St-André. — 9, Lac Édouard.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Bégin :

M. l'abbé ROSARIO MORISSETTE, curé de Saint-Frédéric, a été nommé curé de Saint-Ambroise de Loretteville ;

M. l'abbé BRUNO LECLERC, curé de Saint-Damien, a été nommé curé de Saint-Frédéric ;

M. l'abbé ÉDOUARD MARTIN, curé de Sainte-Perpétue, a été nommé curé de Sainte-Anne de la Pocatière ;

M. l'abbé ELEUSIPPE ROCHETTE, curé de Saint-Benjamin, a été nommé curé de Sainte-Perpétue ;

M. l'abbé THÉODULE PROULX, vicaire à Saint-Alphonse de Thetford Mines, a été nommé vicaire à Saint-Raymond.

---

### L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

*Intention générale pour le mois de mai approuvée et bénie par  
Notre Saint-Père le Pape*

#### LE SAINT CŒUR DE MARIE

La très Sainte Vierge, grâce à sa conception immaculée, fut exempte de tout péché et comme baignée dès le premier instant de son existence dans la lumière et dans l'amour de Dieu.

Dieu résidait dans son âme comme dans son temple, la transformait et la pénétrait de sa propre beauté. Marie ne mit aucun obstacle à cette effusion et à ce rayonnement de Dieu ; son cœur se dilatait au contraire sous l'influence de cette bienheureuse chaleur, de sorte que son union avec Dieu, jusqu'à sa mort, alla toujours croissant dans des proportions qui déconcertent notre imagination.

Voilà pourquoi l'Église se sert pour désigner le Cœur de Marie des expressions : Cœur très pur, Cœur immaculé, Cœur très saint.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour la diffusion de la dévotion au saint Cœur de Marie.

*Résolution apostolique* : Autour de moi je ferai connaître les grandeurs du Cœur de Marie.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LE PÉCHÉ VÉNIEL

LE PÉCHÉ VÉNIEL CONSIDÉRÉ EN LUI-MEME

Saint Thomas (1a 2ae, q. 88, a. 1. ad 1um) résume ainsi la doctrine sur la nature du péché véniel : « La division du péché véniel et du péché mortel n'est point la division d'un genre en ses espèces participant également la raison de ce genre ; c'est la division de l'analogie en ce qui prend son attribution selon des degrés divers. Le péché véniel n'est dit péché que selon une raison imparfaite et en fonction du péché mortel ; comme l'accident est dit *être* en fonction de la substance, selon une raison imparfaite d'être. C'est qu'en effet le péché véniel n'est point contre la loi, parce que celui qui pèche véniellement ne fait point ce que la loi défend, ni n'omet ce à quoi oblige la loi par son précepte ; mais il agit en dehors de la loi, ne gardant point le mode de la raison que la loi a en vue. »

C'est cette doctrine du Maître que nous allons expliquer en nous servant de l'excellent commentaire du P. Pègues (VIII, p. 776).

Le péché, dit saint Augustin, est une parole, un acte ou un désir contre la loi éternelle. Cette définition convient parfaitement au péché mortel, qui détruit l'ordre de la fin dernière, en changeant cette fin et en faisant perdre l'amour de la vraie fin dernière : lequel amour étant d'ordre absolument gratuit et surnaturel, ne peut plus une fois perdu, être recouvré par l'homme lui-même.

Le péché véniel n'est dit péché que selon une raison imparfaite et en fonction du péché mortel ; comme l'accident est dit être en fonction de la substance, selon une raison imparfaite d'être. Pour cela, le péché véniel n'est point *contra legem*, dont la raison propre est de promouvoir l'obtention de la fin dernière.

mais *præter legem*, c'est-à-dire ne gardant pas le mode de la raison que la loi a en vue. La loi dont il est ici question est la loi pure et simple qui règle l'acte humain en vue de sa vraie fin dernière, ne visant que ce qui est absolument requis pour l'obtention de cette fin dernière, savoir la sujétion essentielle et indispensable de l'homme à Dieu et les conditions également essentielles et indispensables du bien de la société des hommes entre eux.

Toute la notion de péché mortel et de péché véniel se prend donc en fonction de la fin dernière surnaturelle. Le premier détruit l'ordre de cette fin et constitue un mal, de soi irréparable. Le second, laissant intact cet ordre de la fin dernière est de soi réparable ; il fait seulement que l'amour portant sur des choses qui sont en deçà de cette fin et en dehors de sa raison propre, n'est point tout ce qu'il devrait être eu égard à l'amour de cette fin, et s'attarde dans certaines affections qui, pour n'être point opposées à l'obtention de la fin, n'y sont point ordonnées non plus d'une façon actuelle.

Voilà pourquoi on définit le péché véniel : « *Dictum vel factum vel concupitum præter legem æternam. In eo aliquid consideratur ut materiale et est conversio ad objectum extra ordinem finis existens ; aliquid consideratur ut formale et est conversio eadem prout privat motum in finem et repugnat fervori charitatis.* » (Billot, p. 111).

A cette notion du péché véniel tirée de la fin de l'homme, saint Thomas ajoute d'autres considérations qu'il n'est pas permis d'ignorer sur cette question importante et délicate.

Dans la question 49e, saint Thomas veut montrer comment le bien peut être cause du mal, et à cet endroit le P. Pègues reproduit l'article X de la 3e partie de la *Somme contre les Gentils*, qui explique la pensée du Maître : « Lors donc que la volonté tend à son acte, mue par la raison qui lui représente son objet propre et son vrai bien, l'acte de la volonté sera ce qu'il doit être. Si, au contraire, la volonté s'oublie à agir sur l'appréhension de la faculté sensible ou sur l'appréhension de la raison lui présentant un bien qui n'est pas le sien propre, l'acte de la volonté constituera un péché moral. Le mal moral ou le péché dans l'acte de la volonté est donc précédé, dans la volonté elle-même, d'un manque

d'ordre à la raison et à sa fin propre : à la raison, comme quand la volonté se porte sur un bien sensible, à la seule perception des sens, n'attendant pas le jugement de la raison ; à la fin dûe, comme quand la raison, en discourant, en arrive à un certain bien, qui, pour le moment ou de la manière proposée, n'est pas un vrai bien, et que cependant la volonté s'y porte comme à son vrai bien.» (Pègues, III, p. 166).

Dans la question 74e, saint Thomas revient sur ces principes et il ajoute : « Si le défaut de la faculté de perception n'était en aucune manière soumis à la volonté, il n'y aurait de péché ni dans la volonté ni dans la faculté de perception ; comme il arrive en ceux qui ont une ignorance invincible. Il suit de là que même le défaut de la faculté de perception, pour autant qu'il est soumis à la volonté, est aussi imputé à péché.» Ces quelques mots condensent une doctrine très haute et très délicate. (Pègues, VIII, p. 492).

Dans la question suivante, il ajoute encore : « La volonté qui ne prend pas la règle de la raison ou de la loi divine est la cause du péché.» (Pègues, VIII, p. 545).

Enfin, dans la question 79e, saint Thomas complète sa doctrine sur le péché véniel. Pour lui, tout se ramène dans le péché à une question de désordre. Tout péché est un désordre. Si le désordre porte directement sur l'exclusion de la fin dernière ou s'il implique une impossibilité absolue avec cette fin, ce sera le péché mortel, à moins que le mouvement affectif de l'homme portant sur ce désordre ne soit qu'imparfaitement humain, soit parce qu'il est *seulement un mouvement de l'appétit sensible*, soit parce que s'il est un mouvement de l'appétit supérieur, il n'est qu'un mouvement subit et non délibéré. Si le désordre n'est pas incompatible avec l'amour habituel de la fin dernière, mais seulement avec l'amour de cette fin s'harmonisant actuellement avec tel acte déterminé, on aura seulement un péché véniel.

Or soit l'un soit l'autre de ces deux cas suppose un défaut d'ordre : l'inférieur n'est pas contenu fermement sous son supérieur. Et en effet, qu'il s'élève en nous quelque mouvement subit de la sensualité, cela vient de ce que la sensualité n'est point totalement soumise à la raison. Pareillement, qu'un mouvement subit s'élève dans la raison elle-même, cela provient de ce que

l'exercice même de l'acte de la raison n'est point soumis à la délibération qui a pour principe un bien plus élevé (Pègues, VIII, p. 808 et 809). Les principes posés dans ces quelques lignes serviront plus loin quand il sera question du péché de sensualité, et peuvent nous faire comprendre dès à présent, le sens de cette formule par laquelle nous nous accusons de péchés que nous ne connaissons pas.

Toutes ces données sur le péché véniel se trouvent résumées et condensées dans la définition du péché véniel que l'on lira avec plaisir dans Tesnière : *Somme de la préd. euch.*, 30<sup>e</sup> conf. « La communion et le péché véniel. »

X.

---



---

### CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Ordination.** — L'élévation à la prêtrise, de M. l'abbé Émilien Gauthier, à Deschambault, a donné lieu, dimanche dernier, à une belle fête paroissiale.

C'est Son Éminence le cardinal Bégin qui a présidé l'ordination qui s'est faite à la messe paroissiale ; il était assisté de M. l'abbé Albert Lemay, chapelain de Mastai, comme prêtre-assistant, et de MM. les abbés Jos. Paquet et Pamphile Roy, du Séminaire de Québec, comme diacres assistants. MM. les abbés Alph. Morel et Geo. Savard, du Séminaire remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre d'office, tandis que M. le chanoine Jules Laberge, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Gélinas, professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

**A Sainte-Anne de Beaupré.** — L'on est actuellement à faire des réparations et des innovations importantes dans la Basilique de Sainte-Anne de Beaupré. Le jubé de l'orgue étant devenu trop étroit, depuis que les enfants des écoles paroissiales y ont pris place, il a fallu l'élargir et c'est ce que les ouvriers viennent de faire. La partie antérieure a reçu un prolongement de six pieds ; les anciens degrés ont été enlevés parce qu'ils prenaient trop de place pour ne laisser subsister que deux grands paliers. Le premier de ces paliers est fermé par une balustrade ajourée, à hauteur d'appui.

Une chorale de 50 élèves, exercée au chant grégorien aidera bientôt les chantres de la paroisse aux offices liturgiques.

— La Maison Casavant, de Saint-Hyacinthe, est aussi à faire subir de grandes réparations aux orgues actuelles, répara-

tions telles que l'on pourrait dire que l'instrument sera neuf. Les nouvelles orgues auront 63 jeux, tandis que les anciennes n'en possédaient que 42. La bénédiction de ces orgues aura probablement lieu dans la seconde quinzaine de mai.

— Deux nouvelles inscriptions en lettres d'or, ombrées de rouge, ont aussi été ajoutées à l'intérieur de la Basilique. La première, placée sur la portelle qui soutient le jubé et réunit les deux colonnes de la grande nef se lit : J'ai choisi et sanctifié ce lieu ; une seconde placée en avant de l'église près de la voûte : Consolatrice des affligés, priez pour nous.

**A la Basilique.** — La solennité de saint Joseph, a été célébrée, dimanche, à la Basilique, par une messe pontificale, chantée par S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, assisté de M. l'abbé C.-N. Gariépy, prêtre-assistant et de MM. les abbés Philippe Sylvain et Paul Lapière, du Séminaire.

La chorale du Petit Séminaire, sous la direction de M. le chanoine J. Pelletier, a chanté la Messe des Anges en grégorien de Solesmes, et à l'Offertoire, un joli motet polyphonique à trois voix inégales « Justus » de Baïni.

C'est M. l'abbé Alex. Vachon, professeur à l'Université Laval, qui a fait le sermon.

**Notes.** — Son Éminence le cardinal est revenu vendredi de Nicolet, où ont eu lieu, en son honneur, de brillantes fêtes.

— Nous recommandons aux charitables prières de nos lecteurs l'âme du R. P. Justinien, capucin de Limoilou, tué dans le cours du mois, pendant qu'il était sur le champ de bataille, en France ; et l'âme de la mère de M. l'abbé Alfred Langlois, du Séminaire de Québec, décédée ces jours derniers.

— Les travaux de démolition à l'église Saint-Roch de Québec sont commencés la semaine dernière et les travaux de construction seront poussés avec toute la célérité possible.

---

---

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Concordat avec la Serbie.** — Le 20 mars, a été ratifié, à la Secrétairerie d'État, au Vatican, le Concordat conclu entre la Serbie et le Saint-Siège.

En raison des événements qui se déroulent présentement en Europe, la cérémonie n'a pas revêtu le caractère habituel et la remise des décorations qu'il est d'usage de décerner aux plénipotentiaires a été différée jusqu'à la fin de la guerre.

**Le Pape et les journaux catholiques.** — Le Souverain Pontife vient de prendre une initiative d'une importance capitale, en fondant en

Italie une œuvre nationale pour la bonne presse. Il veut que tous les catholiques, et en particulier chaque prêtre, chaque religieux aussi bien que les institutions ecclésiastiques comme telles favorisent cette œuvre par des adhésions, des cotisations et leur appui moral. S. S. Benoît XV nomme président honoraire de cette œuvre S. É. M. le cardinal Maffi, qui a collaboré à sa fondation, et comme président effectif Mgr Faberi, chanoine de Saint-Pierre. Ces deux nominations sont hautement significatives, le cardinal Maffi ayant de tout temps manifesté à la presse catholique l'intérêt le plus convaincu et le plus agissant, et Mgr Faberi ayant fait preuve d'un remarquable talent organisateur dans sa participation au mouvement catholique romain.

**Mort d'un grand journaliste catholique.** — Le R. P. Chiaudano, directeur de la *Civiltà Cattolica*, est mort. Ses funérailles ont eu lieu à Rome, le lundi de Pâques.

Le docte Jésuite venait d'écrire, dans la *Civiltà Cattolica* (3 avril 1915), un remarquable article sur la guerre et l'enseignement de l'Église catholique. Avec un louable courage et une indépendance d'esprit qui lui font honneur, le P. Chiaudano sut se garder de la germanophilie aiguë de certains catholiques italiens et, jugeant les faits du seul point de vue catholique, il a vengé avant de mourir la morale et le droit contre le culte brutal de la force qui est un des dogmes de la philosophie allemande.

**Remerciements des prisonniers libérés.** — Des remerciements sont venus au Saint-Siège de la part des prisonniers français libérés comme incapables de reprendre les armes. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a communiqué au cardinal secrétaire d'État, avec prière de la transmettre au Pape, l'expression de gratitude d'un de leurs groupes. Une lettre venue de Lyon et adressée à S. S. Benoît XV lui-même, portant la signature de 18 soldats libérés grâce à l'intervention du Pape, a aussi beaucoup touché le Souverain Pontife par la délicatesse de l'intention filiale.

**Pour les prisonniers de guerre.** — Tous les évêques dans le diocèse desquels seront internés des prisonniers de guerre ont reçu du Saint-Siège la prescription formelle de désigner des prêtres connaissant la langue des captifs et chargés de pourvoir à la consolation morale et spirituelle de ceux-ci.

Voilà une bonne leçon pour ces zélés catholiques qui, parce qu'ils ont perdu leur langue, prêchent en somme que c'est au fidèle à apprendre la langue du pasteur et non au pasteur à savoir celle des fidèles.

#### FRANCE

**Mort de Mgr Monestès.** — Un nouveau deuil vient de frapper l'Église de France. Mgr l'Évêque de Dijon est décédé le 30 mars, à Hyères.

Mgr Monestès était né le 26 février 1856, à Laplume, diocèse d'Agen. Ordonné prêtre en 1880, il fut huit ans vicaire à Saint-Hilaire d'Agen,

deux ans à la paroisse d'Aubrac, ensuite, curé de Clairac jusqu'en 1903, date où il fut nommé chanoine de la cathédrale. Devenu plus libre, le chanoine Monestès se livra à l'exercice de la prédication, des missions et des retraites sacerdotales. Sa doctrine, toujours sûre et éclairée, ne céda à aucune des oscillations de l'heure présente, parce qu'il regarda toujours du côté du Vatican. Élu, le 2 août 1911, pour le diocèse de Dijon, comme successeur de Mgr Dadolle, il fut sacré à Ars, le 1er octobre, par Mgr Sevin, alors évêque de Châlons. Mgr Monestès avait un culte particulier pour le curé d'Ars qu'il a si souvent prêché comme le modèle des curés. Il a écrit pour les prêtres une *Neuvaine sacerdotale au bienheureux curé d'Ars*, et donné, dans les *Annales d'Ars* et le *Messenger de sainte Philomène*, une série de chroniques ou de causeries marquées au coin d'une forte empreinte catholique.

L'évêque de Dijon qui avait été directeur diocésain des écoles libres d'Agen, imprima une forte impulsion aux œuvres de jeunesse.

**Sièges épiscopaux vacants.** — Voici, par ordre de date, la liste des sièges épiscopaux vacants en France : Chambéry, Autun, Oran, Périgueux, Beauvais, Amiens, Dijon.

**Le nouvel évêque de la Martinique.** — Le R. P. Paul Lequien, curé-archiprêtre de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), vient d'être nommé évêque de la Martinique en remplacement de S. G. Mgr Malleret, mort prématurément en juin dernier.

Comme Mgr Malleret, Mgr Lequien appartient à la Congrégation du Saint-Esprit, qui a la charge du service religieux dans les Antilles françaises.

Le sacre de Mgr Lequien aura vraisemblablement lieu à Fort-de-France, et sera fait par Mgr Genoud, évêque de la Guadeloupe : c'est le premier sacre d'évêque qu'aura vu la Martinique.

**Sectarisme haineux.** — Les journaux anti religieux, sous la protection des ciseaux de la censure tout dévoués aux loges maçonniques et aux tristes sires qui président encore aux destinées de la France peuvent poursuivre en toute sécurité une odieuse campagne de dénigrement et de calomnies contre le Pape, contre les évêques et les prêtres, contre les hôpitaux catholiques, contre les secours religieux accordés aux soldats. Les catholiques veulent-ils rétablir nettement les faits, qu'un bataillon de ciseaux ouvrent largement leurs lames et taillent dans les écrits des évêques et des journalistes catholiques.

Il n'y a pas que la parole écrite qui tombe sous le régime des censeurs, préfets ou sous-préfets dévoués à la franc-maçonnerie et dont certains, même pendant la guerre, savent favoriser et protéger les Allemands. Les conférences et peut-être même les sermons leur deviennent matière à exercer leur zèle anti-clérical.

L'évêque de Valence, par exemple, avait formé le projet de faire donner, dans sa ville épiscopale, la conférence de M. le chanoine Desgranges : « Le Pape et la guerre », conférence que l'orateur avait déjà donnée quatre fois, en plusieurs villes de France.

Par suite d'une intervention du préfet la conférence ne put être donnée.

L'évêque de Valence alors annonça dans sa *Semaine religieuse* et dans les journaux de la ville que l'abbé Desgranges donnerait sa conférence à la cathédrale. Monseigneur usait ainsi de son plein droit, aucun texte législatif ou militaire n'ayant jamais soumis à aucune autorisation préalable le choix d'un sujet de conférence dans une église.

Mais alors, nouvelle intervention du préfet, à la suite de laquelle le gouvernement fit publier par affiches dans toute la ville l'interdiction de la conférence à la cathédrale, mettant un piquet de 300 hommes et la gendarmerie sur pied, en cas de besoin.

L'évêque de Valence, à cet acte de sectarisme gouvernemental, a opposé la protestation la plus ferme, la plus franche et la plus catholique.

Voilà où en sont rendus les abominables gouvernants de la France au moment où les catholiques sont les premiers à verser leur sang pour la Patrie.

**Un chapelet de mitraille.** — Un petit fantassin qui avait reçu, à lui tout seul, six éclats de schrapnell eut une idée originale en entrant à l'hôpital. Et il ne fut content que lorsqu'il l'eut réalisée. Les religieuses, les gardes l'y aidèrent.

D'abord on lui remit les morceaux de métal qui avaient été extraits de ses blessures. Et puis, on lui donna d'autre plomb, d'autre fer allemand provenant des blessures des camarades. Avec tout cela — et pour lui qui avait été bijoutier, ce fut facile, — il fabriqua, sur son lit, un chapelet. Quand il l'eut terminé, il l'envoya à sa mère,

Et depuis que le chapelet du fils a été béni à l'église du village, la bonne maman, matin et soir, sur les morceaux de balles qui déchirèrent la chair de France, prie pour le salut de la patrie. Et entre les dizaines, les doigts de la pauvre vieille se crispent sur les grains du *Gloria Patri* et du *Pater*, car, ceux-là, ce furent ceux qui faillirent lui tuer son enfant.

#### ANGLETERRE

**La guerre et les conversions au catholicisme.** — Un mouvement vers le catholicisme, non sans analogie, notent les observateurs bien avertis, avec celui qu'on observe dans l'armée française, se manifeste dans le corps expéditionnaire anglais.

« Vivant, écrit le correspondant de la *Croix* à Londres, depuis plusieurs mois au milieu des populations si chrétiennes des Flandres et du Nord de la France ; témoins des prodiges de valeur accomplis tous les jours par les prêtres français, comme militaires, comme aumôniers, comme brancardiers ; édifiés par le dévouement et le zèle des chapelains catholiques, par la piété et la bonne humeur de leurs camarades irlandais, les soldats anglais se sont mis à fréquenter les églises, à assister aux offices et à s'enquérir d'une foule de détails relatifs à un culte qui parlait à leur cœur et faisait appel à leur imagination. »

Les préjugés se dissipent ; une véritable notion de l'Église et de son Credo s'acquiert ; sa doctrine et ses salutaires effets sur les individus se voient tous les jours traduits en actes et en faits. « C'est une conviction générale, note le correspondant de la *Croix*, qu'à la fin de la guerre, un grand nombre de soldats et d'officiers anglais se feront recevoir dans le sein de l'Église Catholique » Même ce mouvement est déjà commencé : le 11 février dernier, un capitaine de l'armée anglaise abjurait à Nantes entre les mains d'un jésuite éminent.

#### ALLEMAGNE

**Sous la cathédrale de Metz.** — Actuellement, des travaux souterrains s'opèrent sous la cathédrale de Metz.

Ces travaux, affirme l'autorité allemande, ont en vue la construction d'un calorifère.

Aussi les Messins sont-ils très inquiets ; ils considèrent, eux, que les fouilles effectuées sous leur chère et vénérée cathédrale n'ont d'autre but que d'établir des fourneaux de mines pour faire sauter ce magnifique édifice, le jour où Metz devra redevenir française.

## VARIÉTÉS

### UN CHAPITRE

**DÉFINITION.** — C'est une communauté d'ecclésiastiques qui, sous la direction d'un prélat, fonctionne comme les membres du corps humain sous la direction de la tête et forme avec lui un corps complet.

C'est le conseil délibérant de l'évêque.

**ORIGINE.** — Pendant les trois premiers siècles de l'Église, les évêques s'entouraient déjà pour les fonctions sacrées de douze prêtres et de sept diacres : à Rome, autour des Papes il y avait toujours vingt-quatre prêtres cardinaux sous la direction d'un archiprêtre.

**DÉSIGNATION.** — Cette communauté a pris tout à tour différents noms : on l'a appelée couronne, sénat, presbytère, collège et enfin chapitre. Il y a deux sortes de chapitres : le chapitre cathédral et le chapitre collégial.

On appelle chanoines les membres d'un chapitre.

**DIGNITÉS.** — Le chapitre compte trois dignités : celle de Doyen, celle d'Archidiacre et celle d'Archiprêtre.

**LEURS FONCTIONS.** — Le Doyen convoque et préside le chapitre ; il en a la direction générale.

L'Archidiacre est inamovible ; il est chargé spécialement des clercs et des ministres de l'Église et doit seconder l'Ordinaire dans sa charge extérieure temporelle et administrative.

L'Archiprêtre est en quelque sorte le vicaire de l'archevêque

en ce qui concerne le ministère spirituel de la cathédrale, l'administration des sacrements et tout ce qui se rapporte à la vie paroissiale de l'Église métropolitaine.

CHANOINES TITULAIRES. — C'est ainsi qu'on désigne les autres membres du chapitre ; ils exercent tous quelque fonction spéciale et participent à l'administration du diocèse.

FONCTIONS SPÉCIALES. — Parmi ces fonctions spéciales il y en a trois qu'il faut connaître : ce sont celles du Théologal, du Pénitencier et du Pointeur.

L'office de théologal consiste comme le nom l'indique à promouvoir l'enseignement théologique et la prédication.

Celui de Pénitencier donne à son titulaire le pouvoir d'entendre les confessions et d'absoudre comme curé de tout le diocèse.

Enfin l'office de Pointeur, dont le rôle consiste à enregistrer les absences.

L'HEBDOMADIER. — On appelle Hebdomadier le chanoine qui est désigné pour remplir l'office de célébrant pendant une semaine.

Cet office revient à chacun à tour de rôle.

LES CHANOINES HONORAIRES. — Ils sont nommés par l'archevêque de concert avec les chanoines titulaires. C'est une récompense offerte aux services, à la science, aux sacrifices des membres du clergé qui ont bien mérité de l'Église.

Ils ne sont pas tenus à la résidence en ville, portent les insignes, mais n'ont pas voix dans les délibérations.

## LES LIVRES

### « LES FRANCISCAINS ET LE CANADA »

Nos lecteurs ont dû prendre connaissance du compte rendu bibliographique que nous avons fait du beau livre du R. P. Odoric, O. F. M., *Les Franciscains et le Canada*, dans notre numéro du 25 février dernier. Nous l'annoncions en vente à la Maison Sainte-Marguerite, au prix de \$1.00 le volume, \$1.15 franco. Le prix est maintenant changé. Il se vend \$1.25 l'unité, \$1.40 franco, à la maison ci-haut indiquée et en outre à la Librairie Garneau, à Québec et à la Librairie Notre-Dame, à Montréal.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

#### LE THÉÂTRE

A l'occasion du passage, à Chicoutimi, d'une troupe d'acteurs, *Le Progrès du Saguenay* faisait, dans son numéro du 22 avril, d'excellentes remarques que nous résumons, concernant les théâtres et les vues animées.

Notre confrère parle justement, même pour Québec, quand il affirme que, malgré la gêne et la pauvreté universelles, les théâtres et les établissements de vues animées regorgent de spectateurs. Combien, parmi ces derniers, dépensent ainsi un argent qu'ils doivent à des fournisseurs peut-être, aux pauvres aussi et, sûrement, à la réserve qui devrait recevoir leurs épargnes en prévision des aléas de l'avenir !

Mais, on ne s'arrête pas à des pensées si sérieuses et si pratiques. Le snobisme et la badauderie, joints au relâchement de l'esprit de famille, emportent, chez nous, jeunes et vieux, et c'est pour cela que, la soirée venue, on se jette dans les patinoires, dans les salles de jeu, sur la rue, dans les théâtres, à travers les parcs plus ou moins éclairés, selon les goûts et les passions du moment et selon les commodités des temps et des lieux.

Habitudes déplorables qui nous préparent une génération de têtes légères, frivoles et déséquilibrées, de cœurs amollis et énervés, incapables d'un sentiment sincère et noble, d'une affection sainte et pure, bons seulement à s'emplier de pourriture et de désirs méchants. Oui, mœurs damnables que celles-là ! A cause d'elles, nos garçons et nos filles n'auront de volonté que pour se donner la tournure, l'allure et la cambrure des ridicules personnages peinturlurés sur les affiches voyantes et les « cahiers de mode ». S'habiller de façon étrange et marcher mal seront regardés comme le grand but de la vie.

Que devient, au cours d'une pareille formation, l'esprit catholique ? — Il baisse pavillon, comme le fait l'esprit tout court. Ce qui est mauvais devient bon et ce qui est bon, mauvais. Mais, n'allez pas croire qu'on manque de principes directeurs pour se former, en pratique, une conscience à rebours. S'agit-il des pièces de théâtre où s'entassent des scènes de rapt et d'adultère à côté ou au milieu d'une intrigue cousue au cuir rouge ? Ces dames, après ces messieurs qui le tiennent des affiches accolées pour toujours aux murs du théâtre, vous affirment bravement que la pièce est bonne, puisque la suprême autorité morale en ces matières — le Bureau de Censure — l'a approuvée ! — Il vous reste à penser — mais pas tout haut : ce serait inutile — que le Bureau de Censure a, peut-être, des distractions, soit

volontaires, soit autrement, qu'il ne peut pas faire que le théâtre, même le meilleur, ne soit pas le théâtre et que, après tout, le dit Bureau ne pense pas toujours comme Fénelon qui allait jusqu'à écrire que « les détails de la représentation, la toilette, les gestes, « la voix des acteurs ont une funeste influence sur le cœur de « l'homme » ou même comme ce viveur de Jean-Jacques Rousseau qui déclarait : « le théâtre est une belle école ! L'enseignement qu'on y reçoit est le plus aimable ! On y cultive et l'on « y entretient tous nos penchants pervers ; nous y sommes « rendus incapables de résister à l'impulsion des passions et l'on « y détruit l'amour du travail et de l'activité. » — Mais toutes ces autorités, y compris celle de l'Église, ne valent rien à côté de celle du Bureau de Censure : on va au théâtre, on fréquente le « moving », et... on n'est plus chrétien !

Une preuve ?

C'est que mademoiselle, au moment où elle sort du théâtre, grisée d'émotions troublantes et les yeux encore pleins de spectacles risqués et dangereux, se laisse accompagner par un jeune homme qui vibre, lui aussi, de sensations folles et brûle de désirs insensés. Et, les voilà partis, à deux, bien seuls, pour le retour chez les parents de la jeune fille, à moins que ce ne soit, après une ou deux rencontres... pour ailleurs !

Vous me dites que voici un jeune homme, une jeune fille et des parents chrétiens ! — Ils ne savent même plus ce qu'il convient et ce qu'il ne convient pas qu'on fasse, quand on a, tout simplement, de l'éducation.

Ah ! les beautés et la bonté du théâtre !

AUBERT DU LAC.

## FAITS ET ŒUVRES

### « UN DOCUMENT POUR LES AVEUGLES »

Sous ce titre, *Le Bien Public* des Trois-Rivières publie, en l'accompagnant d'excellents commentaires, une lettre adressée à M. l'abbé Dusablon, curé de Shawinigan, par M. l'abbé Corbeil, curé de La Tuque, sur la pratique, dans sa paroisse, du régime de la prohibition des liqueurs enivrantes.

Nous reproduisons, pour l'avantage de tous ceux qu'intéressent les luttes de la tempérance, la forte lettre de M. le curé de La Tuque et partie des réflexions du journal trifluvien.

Après avoir dit que cette lutte fera tomber les mensonges avec lesquels les vendeurs de boisson de Shawinigan essaient présentement de faire échec à la campagne de tempérance qui vient d'être entreprise contre leur commerce, le *Bien Public* ajoute :

« Trois choses étonnent à la lecture de ce document sorti

de la plume de l'homme le mieux placé pour savoir toute la vérité et la dire :

1° L'immense infériorité des « trous » sur les licences pour faire le mal, les désordres de toutes sortes.

2° L'immense et regrettable faiblesse du bras de la justice contre certains coupables.

3° L'immense puissance d'une campagne menée sans défaillance et sans découragement, malgré d'énormes et quelquefois d'inexplicables difficultés.»

Voici, maintenant, la lettre de M. le curé Corbeil :

La Tuque, 26 mars 1915.

Rév. L.-A.-L. Dusablon, curé, Chutes Shawinigan.

Bien cher monsieur,

Agréer mes plus sincères félicitations pour la belle croisade que vous avez entreprise contre le fléau de l'alcoolisme.

Il n'est pas, aujourd'hui, un homme de cœur, le moins renseigné, qui ne soit un adversaire irréconciliable des débits de boissons.

J'espère donc que tous les hommes d'honneur de Shawinigan (et ils sont la masse) feront noblement leur devoir et que, dans un beau geste, ils débarrasseront leur jeune et florissante petite ville de ce monstre d'infamie qui déshonore avant de tuer et qu'on appelle alcool « whisky »...

Je vous avoue que j'ai été surpris d'apprendre que l'on avait fait d'étonnantes affirmations au sujet de la prohibition à La Tuque.

Il y a, résidant à La Tuque, environ sept cents familles, dont six cents sont catholiques. Sur ces sept cents chefs de famille, il n'y en a pas cinq qui aient fait ou qui fassent, dans leur maison, le commerce clandestin de l'alcool. Il y a donc six cents quatre-vingt-quinze foyers où il ne se vend pas de boisson, et je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il y en a plus de cinq cents où il n'entre pas une goutte de boisson. Alors comment peut-on affirmer que les « trous » fourmillent à La Tuque?... J'avoue qu'en marge de ces statistiques, il faut mentionner cinq ou six établissements tenus par des aventuriers sans famille, sans honneur et sans conscience, « hommes de scandale » qui échappent aux lois, grâce à des complaisances surprenantes. Mais il faut avoir assez d'esprit de justice pour ne pas mettre au crédit de toute une excellente population, les méfaits de quelques individus. D'ailleurs, ces hommes de désordres ne recrutent pas leur clientèle parmi notre population stable, mais font leurs profits avec cette masse de passants, qui se rendent dans les chantiers, ou en reviennent. Il y avait, l'an dernier, plus de six mille hommes dans les chantiers du Saint-Maurice.

On vous a assuré qu'il y avait vingt-cinq délinquants, par mois, à La Tuque ! C'est un beau chiffre ; mais est-ce bien vrai ?

Celui qui a fait cette affirmation est évidemment mal renseigné. Il n'y a jamais eu de plaintes contre vingt-cinq délinquants. Il y en a eu, une fois, dix-huit, dont quatre contre le même individu, trois contre un autre et deux contre plusieurs autres. Voilà qui change un peu le fait. Comme on le voit, vingt-cinq plaintes ne veulent pas toujours dire vingt-cinq délinquants. Il faut dire qu'à La Tuque, le commerce illicite se pratique toujours dans les mêmes maisons, sous la protection des mêmes propriétaires, par des individus qui ne restent pas longtemps en place. Il aut dire, aussi, qu'il est bien difficile d'obtenir une condamnation contre certains vendeurs de boissons notoires qui, depuis des années, vivent en marge des lois du pays. Ici, nous sommes tous étonnés de l'audace de certains individus et de leur constante impunité...

Mon cher M. le curé, laissez-moi vous dire, avec la conviction profonde, que fortifie l'expérience de ces deux années : heureux les villages et les villes ouvrières qui vivent sous un régime de prohibition ! Leur prospérité est d'autant plus grande, que les lois de tempérance sont plus respectées. Ici, dans notre ville, grâce à la prohibition :

Les cellules de la prison sont constamment vides. Les ouvriers vivent dans une large aisance. Les marchands sont mieux payés. Les patrons bénéficient d'un travail plus consciencieux et mieux suivi.

Et au point de vue religieux, quel changement apporte la prohibition ! La pensée catholique et française pénètre davantage les âmes ; le devoir social est mieux connu et les foyers plus unis. Oui ! bien heureuses sont les cités ouvrières qui vivent sous le régime bienfaisant de la prohibition.

Enfin je proclame avec bonheur que dans cette lutte d'une si haute portée sociale, j'ai été et je suis fortement supporté par les propriétaires de nos grandes manufactures : les MM. Brown, par leurs premiers employés, et par tous nos meilleurs citoyens. Je ne crois pas qu'il y ait actuellement, ici, un seul honnête père de famille contre la prohibition. Que voulez-vous ? Une fois qu'on a goûté aux bienfaits du régime, on n'en veut plus d'autres.

Vous souhaitant les plus grands succès, je me souscris,

Votre bien dévoué en N.-S.

(Signé) EUGÈNE CORBEIL, Ptre, Curé.

Inutile d'ajouter à ce qui est complet. Il n'est pas besoin, non plus, de souligner ce que cette lettre fait voir on ne peut plus clairement, à savoir que le mensonge est l'arme qu'emploient de préférence les adversaires des partisans de la prohibition. Mais il peut être bon de faire remarquer que pour détruire de fausses assertions, il est de bonne guerre d'exposer ce qui est vrai.

AUBERT DU LAC.

P

CA

Ac

F

ANT

19

19

19

19

19

19

19

19

C

aure

Les

les r

Bures

Bures

Agent

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31  
mars 1915 - - - - - \$626,639.42

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1915.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	234,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914	399	23,689	55,541	584,188.43
1915 (31 mars)	412	29,656	57,312	626,639.42

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million sept cent soixante-deux mille piastres.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt plus un intérêt qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de **\$1751.91**, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	PAR MOIS					
1	\$ 60.05	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.93	742.70
3	188.41	376.89	505.48	754.09	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	328.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2804.99
8	542.37	1084.97	1627.79	2170.56	2713.06	3255.69
9	619.70	1239.61	1859.89	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.88	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.55	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.64	2461.64	3608.46	4924.93	6155.93	7386.91
17	1328.78	2667.95	3938.01	5317.67	6646.85	7976.00
18	1429.87	2880.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4694.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	4926.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.35	5257.95	7011.05	8763.46	10515.90

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins.....	3 sous
de 5.00 à \$10.00.....	6 "
de 10.00 à 20.00.....	10 "
de 20.00 à 50.00.....	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES  
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

---

**P.-C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

LE

SUELLES

5.00 tour  
enfants  
ET UN  
éts.  
rapide de  
argnes :

\$30.00

- 365.83
- 742.70
- 1130.97
- 1530.97
- 1943.06
- 2367.61
- 2804.99
- 3255.69
- 3719.80
- 4198.05
- 4690.77
- 5198.37
- 5721.31
- 6260.06
- 6815.10
- 7386.91
- 7976.00
- 8582.91
- 9205.15
- 9852.29
- 10515.90

ONALE

mandats  
ix taux

morent  
lui des  
mpt et  
ous les  
t sans  
remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1865.

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques  
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### VIN DE MESSE

"SANCTUAIRE" Nous en garantissons la pureté "VATICAN"

Certificats d'authenticité approuvés par  
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

"ROYAL FAMILY"

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

568, St-Paul, TEL. MAIN 3766 MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDI

déc  
octo

qu'i  
vent  
reliu

de s

reliu

man

47

LA

I

17

Edite

Gra  
sépult  
véque

Arti

Spé  
scioair

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

**J.-P. GARNEAU**

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

E

iques  
ur)

le chandeliers  
iselure artis-  
et en argent.  
vernis inalté-

E

ICAN "

E.

nts.

EAL.

EGNONS  
l'Amétropie.

BEC



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

## La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

# O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.  
**QUÉBEC**

## PICARD & DUQUET

ENR

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. G., F. R. A. J. C.

A. A. P. G., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

**ACHETEZ**

**VOS**

## FOURRURES

A LA

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

**RUE BUADE,**

**QUEBEC.**



ère  
RS  
(vitraux  
in artiste  
tposition  
r l'église  
RR. PP  
  
Québec,  
nees du  
cadre-  
etc.  
etc.  
  
opée  
ÉBEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).  
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles